

\*\*\*

GROUPE COMMUNISTE ET ELUS DU PARTI DE GAUCHE  
AU CONSEIL DE PARIS

NOVEMBRE 2011 : LA SYNTHÈSE

\*\*\*

## Sommaire

\*\*\*

### *Conseil de Paris des 14 et 15 novembre 2011*

\*\*\*

Avant-propos	<i>page 3</i>
Intervention de Ian Brossat sur « Paris, une ville au service des usagers »	<i>page 4</i>
Intervention d'Alain Lhostis sur le plan biodiversité	<i>page 6</i>
Intervention d'Emmanuelle Becker sur le PDIE	<i>page 8</i>
Question d'Actualité de Ian Brossat sur les ascenseurs	<i>page 10</i>
Vœux et amendements	<i>page 11</i>

\*\*\*

\*\*\*

## AVANT-PROPOS

—

Chers amis,

Pendant qu'une partie de la gauche fait affichage d'un désolant spectacle de parachutages et de compromis auquel nous refusons soigneusement de prendre part, la droite nous a montré à quelles extrémités la mauvaise foi, le mépris et même la haine de l'autre peuvent les conduire. L'horreur et la bêtise sont mêlées dans la proposition qu'a fait l'UMP lors du dernier Conseil de Paris. Il faudrait, disent-ils, empêcher l'installation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage au nom de... la biodiversité !

Le combat écologique est légitime et nous proposons à ce sujet une grande planification à l'échelle nationale. Mais nous savons aussi que ce combat, que certains se plaisent à présenter comme consensuel, a bon dos et sert toujours d'argument à la droite pour imposer des mesures réactionnaires pour lesquelles elle manque d'arguments. Ainsi, les gens du voyage nuiraient à la biodiversité ?

Nous refusons avec fermeté et combativité toute dérive xénophobe dans l'espace démocratique que doit être le Conseil de Paris. Nous avons obtenu que se réunisse la Commission Consultative des Gens du Voyage, nous lutterons avec acharnement pour que chacun ait droit au respect et à la dignité !

Ian Brossat  
Président du Groupe PCF/PG

\*\*\*

\*\*\*

## CONSEIL DE PARIS DES 14 ET 15 NOVEMBRE 2011

\*\*\*

### INTERVENTION DE IAN BROSSAT SUR LA COMMUNICATION DU MAIRE DE PARIS : « PARIS, UNE VILLE AU SERVICE DES USAGERS »

Monsieur le Maire, chers collègues,

En 2011, le quotidien d'un Parisien va de plus en plus vite. La ville s'accélère. Dans la foulée de la révolution technologique du milieu des années 90, les sociologues le répètent depuis quelques temps : les rythmes de vie ont changé. Pour reprendre l'expression d'un certain nombre d'entre eux, il existe désormais un « culte de l'urgence et de la réactivité ». Les relations que l'on entretient avec l'Etat ou la collectivité en sont également affectées. Le temps de l'administration doit marcher du même pas que le temps de la vie. S'il s'accélère, la ville, les services publics doivent accélérer aussi.

Pour cette raison, le Groupe communiste et élus du Parti de Gauche ne peut qu'accueillir favorablement cette communication. Lutter pour que tous les Parisiens accèdent à une gamme de services adaptés et efficaces, qui leur facilite la vie, est l'un de nos objectifs prioritaires. En ces temps de crise, nous avons plus que jamais besoin de services publics, plus que jamais besoin d'une administration qui vive au rythme de ses usagers. Chaque nouveau service créé est une partie de ce bouclier social que nous appelons de nos vœux : contre la cherté de la vie, la spéculation immobilière, les revers de fortune. Notre collectivité n'est pas une contrainte supplémentaire pour les Parisiens : elle est un allié, elle doit le rester. Nous sommes bien souvent un ultime recours, nécessaire et même indispensable.

Aussi, nous sommes sensibles à un certain nombre d'annonces qui sont faites ici. Faciliter et centraliser les démarches administratives, oui, c'est particulièrement utile. Notamment quand il s'agit de familles monoparentales – et je pense ici aux dispositifs tels que les Relais Informations Familles. Ou quand il s'agit de personnes âgées, avec les Points Paris Emeraude. Il en va de même des Relais Informations Logement Habitat. Une meilleure prise en compte de la voix des usagers au sein des équipements parisiens est également nécessaire : tout cela va dans le bon sens. Car une ville où il fait bon vivre est une ville qui donne à ses habitants les moyens d'accéder à tous leurs droits. Le droit aussi de passer l'orage, de retrouver une confiance en l'avenir. Le cœur de tout cela, c'est une certaine idée du vivre ensemble et la volonté farouche de n'abandonner personne.

Cependant, je crois qu'il faut aller plus loin. La durée de la crise, les désordres de la politique gouvernementale et européenne nous l'imposent. Par exemple, si tout le monde se félicite de l'efficacité des RIF, ceux-ci demeurent trop rares. Et leur implantation n'est pas complète. Les 4e, 9e, 11e, 12e et 16e arrondissements ne sont qu'une première étape. Ne peuvent être qu'une première étape. C'est pour cette raison que nous déposons par ailleurs un vœu pour que les RIF soient généralisés rapidement. En particulier dans les arrondissements populaires qui concentrent le plus grand nombre de familles monoparentales, ainsi que l'ont préconisé dernièrement les membres de la MIE consacrée à ce thème. Ces familles sont exemplaires, en effet, en cela qu'elles cumulent problèmes de temps et de revenus. Et que, pour elles, une plus grande proximité avec l'administration est donc une question majeure.

De même, si notre démarche est bien celle-là, faciliter la vie de tous les Parisiens, il n'est pas possible de passer sous silence la question des personnels. Une Ville au service des usagers, cela suppose d'abord et avant tout des agents. La modernisation qu'évoque cette communication ne peut se faire sans eux. Et il faudra veiller à ce que cette intensification des rapports avec les usagers n'ait pas de conséquence regrettable sur leurs conditions de travail. Nous le constatons tous les jours, et nous aurons l'occasion d'y revenir au moment du vote de notre budget le mois prochain : le redéploiement des personnels a ses limites. Aucune des ambitions que nous partageons ne se fera à effectifs constants.

En effet, si j'entends bien la logique d'une dématérialisation de plus en plus poussée, qui va dans le sens à fois de nos convictions écologiques et de l'accélération du quotidien, je m'inquiète cependant, notamment quand il s'agit de l'inscription sur les listes électorales ou de dispositifs de gestion de crise. Ce sont des démarches importantes, pour lesquelles il est impensable de passer un jour à un tout numérique – ou à un presque tout numérique. Il existe des inégalités technologiques parmi les Parisiens, et des réticences. La dématérialisation, le recours à Internet doivent être un service supplémentaire, et non pas un service pour un autre, au risque de n'être qu'un prélude à la fermeture très préjudiciable d'un certain nombre de guichets d'accueil. Les Parisiens les plus âgés, les plus vulnérables, ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas les moyens ou pas le désir d'avoir recours à Internet doivent bénéficier de facilités d'accès équivalentes à nos services. Nul doute que « Paris à la seconde » ravira les propriétaires de *smartphones*, mais il ne faudrait pas créer ainsi de nouveaux exclus. Si le quotidien s'accélère, chacun a droit à son rythme. C'est le service qui s'adapte à l'utilisateur, et non pas l'inverse.

Enfin, s'il y a un domaine en particulier sur lequel je voudrais insister, c'est celui du logement. Paris ne doit pas oublier les locataires des logements sociaux qu'elle subventionne massivement, qui sont à ce titre des usagers de la Ville, à qui il faut « faciliter la vie » en améliorant, pour eux aussi, la qualité des services publics. C'est tout le sens du vœu relatif aux relations entre les bailleurs sociaux et leurs locataires que nous déposons par ailleurs. Notre objectif est d'améliorer les relations entre les uns et les autres, pour que les locataires n'aient pas l'impression de subir, faute de structures adaptées, les décisions des bailleurs sociaux. Le débat et la mission sur les gardiens d'immeuble que je propose seraient des moments privilégiés pour faire le point sur les services dont les Parisiens qui résident dans le parc social ont besoin.

Je vous remercie.

## INTERVENTION D'ALAIN LHOSTIS SUR LA BIODIVERSITE A PARIS

Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord je veux me féliciter avec mon groupe de l'important travail réalisé autour du thème de la biodiversité, travail élaboré en relation avec les services de la ville et le monde associatif. Nous nous réjouissons que ce plan biodiversité issu de ce travail affirme sa cohérence avec le plan local d'urbanisme, le plan d'aménagement du développement durable, le plan climat, le plan de prévention bruit et environnement, le plan de déplacements de Paris...

Surtout ce plan insiste fortement sur l'obligation de s'inscrire dans le schéma régional cohérence écologique en Île-de-France. Dans ce cadre les trois grands axes que se fixe ce plan : premièrement de renforcer les continuités écologiques, deuxièmement d'intégrer la biodiversité dans le développement durable, troisièmement de développer les messages avec tout particulièrement l'importance souligné de la création d'un observatoire de la biodiversité à Paris, nous semble une bonne approche.

Nous voudrions dans ce cadre apporter quelques réflexions d'ensemble et formuler quelques suggestions. Nous nous réjouissons que les textes se multiplient sur la biodiversité. Cette connaissance est un élément fondamental de la démocratie.

L'enjeu est de comprendre les types de relations qu'entretiennent les espèces entre elles, à commencer l'espèce humaine et avec leur milieu, mais n'est ce pas l'objet même de l'écologie ? Vaste programme scientifique qui ne peut se dérouler qu'en lien permanent avec les gens.

La « biodiversité », est « la variabilité des organismes vivants de toute origine, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie » (Rio 1992). C'est « une construction sociale, économique, juridique et politique ».

Toutefois, la diversité n'est pas synonyme de stabilité. Les perturbations ne sont pas obligatoirement des catastrophes. Les paysages ont une histoire naturelle et humaine. De ce point de vue, travailler sur la biodiversité en milieu urbain et tout particulièrement à Paris pourrait paraître relever de l'oxymore...

La conservation n'est pas le fixisme ! il faut harmoniser les recherches sur la nature des changements, sur le potentiel évolutif, sur ce que l'homme doit faire. Il s'agit de comprendre les processus qui induisent les transformations.

La création, à l'image du GIEC (Groupement Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) d'une plate-forme inter-gouvernementale sur la biodiversité et les écosystèmes (IPBES) en témoigne. Robert Barbault, directeur du département de gestion de la biodiversité au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, écrit : « par rapport au débat classique qui oppose l'homme et la nature, traiter de la biodiversité c'est faire prendre conscience que l'homme en fait partie, car il y a des relations de parenté entre toutes les espèces du tissu vivant ». « La biodiversité est la plus grosse entreprise de la planète, toutes les autres en dépendent ». La ville de Paris a engagé un travail important et des actions fortes en ce domaine. Par exemple, le cahier des

recommandations environnementales adjoint au PLU a une valeur contraignante en matière environnementale pour la ville dans la réalisation de projets urbains qu'elle réalise ou dans laquelle elle est partenaire.

La réflexion proposée de la végétalisation des cœurs d'îlots ou au travers de la majoration du COS pour programmes performants en matière énergétique sont des pistes intéressantes. Mais je ne veux pas réduire la portée des nombreuses propositions contenues dans ce plan biodiversité.

Je veux relever l'importance accordée à juste titre à la création de l'Observatoire de la biodiversité. Toutefois devant le foisonnement de missions qui vont lui être confiées, annoncer que la dotation en personnel se fera par redéploiement nous semble contradictoire avec l'objectif recherché. Allons nous retirer du personnel dans les parcs et jardins ? Par ailleurs, une mission de préfiguration est annoncée avec une grande diversité d'acteurs pour y participer, c'est très bien, mais il est regrettable que s'agissant d'une action à caractère très politique, la présence des élus ne soit pas même évoquée.

On mesure mieux l'importance de la participation des élus lorsque le plan évoque la possibilité de la création d'un schéma départemental des espaces naturels sensibles et pour en financer les actions la création d'une taxe départementale des espaces naturels sensibles.

Nous nous interrogeons également sur une opération qualifiée de pilote. Le plan propose que « les politiques en faveur de la biodiversité s'accompagnent de nouveaux instruments financiers et contractuels. Pour anticiper cette évolution, la Ville de Paris étudie la faisabilité de l'expérimentation proposée par la Caisse des Dépôts et Consignations qui consisterait à acheter des tronçons de la Petite Ceinture ferroviaire de Paris en vue de leur aménagement écologique et à financer ces achats dans le cadre de mesures de compensation réglementaires (dans le cadre d'opération d'aménagement aux portes de Paris par exemple) ou volontaires (des entreprises venant s'installer à Paris soucieuses, pour une question d'image, d'agir en faveur de l'environnement) ». Mais nous avons une réponse à cette interrogation : non la ville de Paris ne doit pas s'engager dans cette démarche de financiarisation de la biodiversité. Encore moins s'il s'agit d'une opération pilote. La tentation du capitalisme vert n'est pas dans les gênes de notre groupe.

Enfin, nous voulons relever pour la déplorer cette formulation pour le moins maladroite qui peut stigmatiser une partie de la population parisienne et qui figure dans l'introduction : « L'enjeu est également de rendre la nature accessible au plus grand nombre dans un contexte de crise sociale et de déplacements toujours plus onéreux qui font que, de plus en plus, les espaces verts de proximité s'avèrent être le seul lien à la nature pour les personnes à faibles revenus. Renforcer la nature en ville répond donc aussi un objectif de justice sociale. »

Nous préférons penser qu'il s'agit d'une maladresse. La politique de la ville en matière sociale, de logements, de crèches, etc... que nous soutenons nous semble être le fondement de la justice sociale.

Comme je le rappelais en début de mon intervention : la défense de la biodiversité, qui plus est urbaine, doit placer l'homme et son bien-être au cœur de sa démarche.

Je vous remercie.

## INTERVENTION D'EMMANUELLE BECKER SUR LE PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET D'EMPLOI (PDIE)

Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans le contexte européen d'aujourd'hui, alors que la Grèce trébuche, que le Portugal, l'Irlande ou l'Italie vacillent, on en oublierait presque que notre situation, et tout particulièrement à Paris, n'est pas beaucoup plus réjouissante. La triste habitude que nous avons, dans cette assemblée, de trop souvent commencer nos interventions en rappelant le contexte de crise sociale, politique et économique, nous le rappelle, cependant. Oui : en France et à Paris, la crise frappe très durement les familles. Oui : de nouvelles pauvretés, de nouvelles exclusions se créent tous les jours – contre lesquelles le gouvernement ne propose rien, et pour cause. Sa désastreuse politique de l'emploi en est aussi à l'origine. La crise grecque, les bouleversements européens, n'expliquent pas tout.

En effet, s'il ne fallait qu'un seul exemple, il y aurait beaucoup à dire de cette logique à l'œuvre depuis plusieurs années – froide caricature de libéralisme sauvage – qui considère l'emploi comme une faveur et les travailleurs comme une variable d'ajustement. Une logique qui vaut jusque dans la fonction publique, dont on ne remplacera pas un départ à la retraite sur deux, pour un court moment de spectacle comptable et des économies de bout de chandelle.

Pendant ce temps, c'est le bien-être de tous qu'on sacrifie, l'éducation nationale qu'on étrangle, la santé qu'on rogne – et tant pis si, demain, ces menées hasardeuses nous rendront plus vulnérables encore aux errances du capitalisme mondialisé. Tant pis si des dizaines de milliers de personnes s'enfoncent dans la pauvreté. Tant pis si la justice sociale sonne creux et ne veut plus rien dire.

Et pourtant, quand on examine le Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE), particulièrement généreux, qu'adopte aujourd'hui notre collectivité, la preuve est là qu'un autre chemin est possible, à rebours de la politique résignée et négligente du gouvernement. Au plus près des Parisiennes et des Parisiens, de leurs difficultés quelles qu'elles soient. Malgré le désengagement de l'Etat, le Département a décidé de poursuivre sa politique de justice sociale, en y mettant des moyens, et en subordonnant la question de ses compétences aux besoins des habitants de Paris.

Aujourd'hui, le PDIE, ce sont 91 millions d'euros par an, qui s'appuient sur une vraie politique de l'emploi, dont le premier résultat est d'avoir réussi à stabiliser le nombre d'allocataires du RSA et de chômeurs. Notre taux départemental, en ce qui concerne ces derniers, est d'ailleurs inférieur au taux national, ce qui est loin d'avoir toujours été le cas dans l'histoire parisienne.

Comment expliquer notre différence ? Fort simplement. En vérité, nous avons le fait le choix d'investir pour l'emploi. De financer le retour à l'emploi, la formation, l'insertion. En 2010, 29 000 personnes ont retrouvé un poste grâce aux prestations et aux mesures d'aides proposées par le Département. Dont 25 000 Parisiens. Aujourd'hui, notre ville est le premier employeur francilien de personnes en réinsertion. Parce nous n'abandonnerons personne, d'autant plus quand le parcours professionnel est fragile, complexe, ou balbutiant. Nos efforts en direction des allocataires du RSA et des personnes les plus vulnérables portent leurs fruits, aujourd'hui, bien qu'il reste beaucoup à faire.



En effet, à l'étude des statistiques, on voit des discriminations qui continuent ou qui se creusent. Des inégalités géographiques : 37 % des allocataires du RSA à Paris résident dans les 18e, 19e et 20e arrondissements par exemple, 25% dans les 10e, 11e et 13e. Des inégalités sociales, aussi : 45 % d'entre eux sont des femmes seules, 22 % des familles monoparentales, presque 30% des bénéficiaires de plus de 50 ans.

C'est justement ces catégories, plus fragiles que d'autres, sur lesquelles notre collectivité met l'accent dans ce nouveau PDIE 2011-2014. En augmentant de 30% le nombre de places dédiées aux femmes en situation de monoparentalité parmi ses publics prioritaires. En insistant sur les habitants des quartiers les plus difficiles, en insistant sur les plus âgés et sur les plus jeunes, suivis par les Missions Locales – qui ont aidé l'année dernière 6300 d'entre eux à retrouver un emploi.

Ce dernier chiffre est tout particulièrement probant quand on sait que seuls 150 Parisiens bénéficient aujourd'hui du RSA Jeunes, dont les conditions d'accès sont très – trop – restrictives. Ces publics, les plus complexes à atteindre et à aider, nous faisons le choix encore une fois de les mettre au cœur de nos orientations stratégiques. Parce que ce sont eux qui en ont le plus besoin. Qui ont le plus besoin d'un soutien personnalisé, adapté – qui peut être apporté aujourd'hui par notre département.

Le Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche se félicite tout particulièrement d'avoir été entendu sur ces questions, je pense notamment aux familles monoparentales que nous avons toujours défendues. Mais pas seulement. Je constate avec bonheur qu'à terme, ce PDIE prévoit de ne plus confier de missions à des sociétés d'intérim comme Manpower et Adecco.

L'année dernière, nous avons déposé un vœu en ce sens, très inquiets de voir ces entreprises privées s'inviter dans un programme dont la philosophie n'avait rien à voir avec leurs logiques de développement. Des entreprises dont il s'avère que les prestations coûtent cher, d'une part, et ne sont pas efficaces, d'autre part. Parce que notre ambition d'un égal accès de tous à l'emploi, d'une meilleure justice sociale, est trop sérieuse pour la laisser au secteur privé. Et parce que c'est en faisant confiance au service public, à une volonté politique forte en faveur de l'emploi, que la Ville a obtenu ses meilleurs résultats. L'histoire va dans notre sens, manifestement, et nous invite à persister dans cette voie.

Je vous remercie.

## QUESTION D'ACTUALITE DE IAN BROSSAT SUR LES ASCENSEURS

Monsieur le Maire,

Il y a maintenant deux semaines, la question des ascenseurs est tragiquement revenue sur le devant de la scène. Trois blessés graves, une mère et deux enfants, et des locataires exaspérés et inquiets. Il appartiendra évidemment à l'enquête en cours de déterminer les responsabilités des uns et des autres.

Comme l'avait indiqué la Mission d'Information et d'Evaluation du Conseil de Paris que j'ai eu l'honneur de présider, la situation des ascenseurs du parc social parisien réclame des mesures urgentes. Moyen de transport le plus utilisé par habitants de notre ville, l'ascenseur parisien est en effet en plus mauvais état que dans la plupart des capitales d'Europe, plus souvent en panne qu'ailleurs. Le drame survenu dans le onzième arrondissement vient rappeler le coût exorbitant de la négligence.

Car en matière d'ascenseurs, la négligence est avérée. Il faut rappeler les responsabilités écrasantes des grandes entreprises multinationales ascensoristes, condamnées par ailleurs à un milliard d'euros pour entente illicite par la Commission Européenne. Leur politique du moindre coût et de compressions de personnel, dont les conséquences sur la sécurité sont évidentes, amène aujourd'hui un technicien à travailler sur près de 150 appareils, contre 50 il y a quinze ans. Rappelons d'ailleurs qu'en 2002, un enfant de Strasbourg, le petit Bilal, est mort d'un accident d'ascenseur. Et que le jugement qui s'en était suivi avait très clairement établi que le technicien en charge de l'entretien de cet ascenseur s'occupait de 144 appareils.

Combien d'accidents faudra-t-il attendre pour qu'enfin les entreprises ascensoristes assument leurs responsabilités ?

En juin 2010, dans leur rapport, les élus parisiens membres de la Mission d'Information et d'Evaluation, avaient émis un certain nombre de préconisations. Il nous paraît à présent indispensable d'en faire le bilan et de savoir dans quelle mesure les bailleurs sociaux municipaux les ont prises en compte. Le rapport de la MIE suggérait d'ailleurs qu'un point annuel puisse être fait en Conseil de Paris sur cette question des ascenseurs. Au vu de l'actualité, et parce qu'il s'agit d'un engagement pris dans le cadre de notre mission, nous proposons qu'un tel débat puisse être organisé en Conseil de Paris dès la prochaine séance de décembre. Nous souhaiterions donc connaître la réponse que l'exécutif municipal entend donner à cette proposition.

Je vous remercie

\*\*\*

### *Vœux du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche*

#### **EMPLOI**

##### **Vœu relatif à la situation des sapeurs-pompiers de la Gare d'Austerlitz**

Vu le code de la construction et de l'habitation : articles R 123-1 à R 123-55 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;

Vu l'arrêté du 22 juin 1990 modifié portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;

Vu le cahier des charges sécurité incendie de Gares et Connexions, l'agence chargée, au sein de la SNCF, de la gestion et du développement des gares françaises ;

Considérant la grève des sapeurs-pompiers, salariés par la société Lancry, chargés d'assurer l'assistance aux personnes et la sécurisation contre les incendies des usagers et des salariés en gare d'Austerlitz ;

Considérant que la société Lancry a remplacé les grévistes par du personnel dont la formation n'est ni adaptée pour assurer les missions des sapeurs-pompiers ni conforme aux exigences du cahier des charges suscitée ;

Considérant l'atteinte grave que cela représente pour la sécurité des usagers et des personnels de la gare d'Austerlitz ;

Sur proposition d'Emmanuelle Becker, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'interpeller les directions de la SNCF et de la Société Lancry afin que soit trouvée rapidement une solution juste aux revendications de ces sapeurs-pompiers et que la gare d'Austerlitz soit de nouveau, et dans les meilleurs délais, convenablement sécurisée.

**Le vœu est adopté.**

##### **Vœu relatif à l'arrivée de personnel contractuel au sein des écoles parisiennes**

Considérant la décision de l'Education nationale de fermer 77 postes de professeurs des écoles à Paris ;

Considérant qu'à la fin du mois dernier, 180 étudiants en deuxième année de master en 2010-2011 ou déjà titulaires de ce diplôme ayant échoué au concours 2011 de recrutement de PE (CRPE) ont été destinataires d'un courrier du Rectorat de Paris où il leur était proposé sur la base d'un contrat public d'« assurer un service complet d'enseignement devant classe » pour « période qui pourrait aller de quelques semaines à quelques

mois » afin de pallier le manque de titulaires-remplaçants dans les écoles ;

Considérant que le recours à du personnel contractuel aura, faute d'une formation adaptée, des conséquences préjudiciables sur les conditions d'apprentissage des élèves ;

Considérant que le recours à des professeurs recrutés sur la base de contrats temporaires n'est pas dans l'intérêt des élèves ni dans celui des personnels enseignants qui voient ainsi leur statut de fonctionnaire d'Etat profondément remis en cause ;

Considérant qu'il n'est pas acceptable de la part de l'Etat de laisser dans la précarité les jeunes qui aspirent à devenir professeurs des écoles et qu'il est impératif, afin d'assurer les meilleures conditions possibles d'enseignement, d'augmenter le nombre de places offertes au concours ;

Sur proposition de Ian Brossat, d'Emmanuelle Becker, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande que le Maire de Paris interpelle le ministre de l'Education Nationale pour que soient recrutés, dans les meilleurs délais, des personnels sur la liste complémentaire au concours de professeur des écoles de la session 2011 et que soit augmenté le nombre de places offertes au concours à Paris.

**Le vœu est adopté.**

##### **Vœu relatif à la situation de France-Soir**

Considérant les grandes difficultés que rencontre aujourd'hui le quotidien national France Soir, placé depuis la fin du mois d'août sous sauvegarde par le Tribunal de Commerce ;

Considérant que le projet de l'actuel propriétaire ambitionne de supprimer toute version papier du journal et de passer au tout numérique, entraînant le licenciement d'une majorité de salariés ;

Considérant l'importance historique de France Soir, autrefois premier quotidien national, fondé en 1944 par de jeunes résistants, dans la continuité du journal clandestin « Défense de la France » ;

Considérant l'existence d'un projet de reprise, porté par une ancienne directrice de la rédaction, qui propose le maintien de la quasi-totalité des emplois et de conserver une version papier quotidienne ;

Considérant le pluralisme de la presse, nécessaire à la circulation d'une information fiable et au bon fonctionnement de la démocratie, comme en témoignent les aides publiques déjà existantes ;

Sur proposition de Ian Brossat, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris apporte son soutien aux salariés de France-Soir et demande au Maire de Paris d'intervenir en ce sens auprès de l'actuelle direction du quotidien, ainsi que du gouvernement.

**Le vœu est adopté.**

---

#### **Vœu relatif à la situation des salariés de l'Hôtel Ritz**

Vu l'article Article L. 1233-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation du 15 octobre 2002 (n° de pourvoi : 01-46240) précisant que la « fermeture temporaire d'un hôtel ne constitue pas une cessation d'activité de l'entreprise » pouvant justifier le licenciement économique des salariés ;

Considérant que la direction du Ritz, avant d'entamer 27 mois de travaux, prévoit de licencier 440 employés sur les 470 que compte l'établissement en invoquant le motif économique ;

Considérant que, sur la base des dispositions de l'article et de l'arrêt de la cour de cassation précités, ce motif n'est pas fondé en l'espèce ;

Considérant que, si les travaux sont nécessaires, des solutions alternatives existent au licenciement économique, telles que la mise en chômage technique des salariés ou, profitant du temps des travaux, la mise en congé formation ;

Considérant que ces solutions permettent ensuite aux employés de retrouver leurs postes ;

Considérant que, parmi les salariés de l'hôtel Ritz, pas moins de 160 personnes avec plus de 15 ans d'ancienneté sont visées par la procédure de licenciement et que c'est cette expérience qui fait la qualité du service, mondialement reconnue, de l'hôtel.

Sur proposition de Ian Brossat, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'interpeller la direction du Ritz afin de rappeler celle-ci à ses obligations légales et d'assurer ainsi la sauvegarde de 440 emplois.

**Le vœu est adopté.**

---

#### **LOGEMENT**

##### **Vœu relatif à l'Équipe Départementale Logement**

Considérant que l'Équipe Départementale Logement (EDL) est un service départemental mis en place en 2002 suite à une décision du Conseil de Paris ;

Considérant que la mission confiée à l'EDL est d'apporter informations, soutien et accompagnement social à tous les parisiens concernés par une procédure d'expulsion locative ;

Considérant que ce service favorise chaque année le maintien dans le logement de centaines de foyers parisiens et évite 20% des expulsions imminentes (concours de la force publique requis ou engagé) ;

Considérant que le 5ème PDLPD prévoit que le développement du volet préventif sera au coeur des actions conduites pour lutter efficacement contre les expulsions locatives aux conséquences personnelles ou familiales dramatiques ;

Considérant que depuis 2006, une nouvelle mission d'accompagnement social dans le cadre des relogements avec accord collectif s'est ajoutée aux attributions de l'EDL ;

Considérant qu'il est prévu au 5ème PDLPD une augmentation significative des relogements dans le cadre de cet accord ;

Considérant que depuis deux ans, l'équipe alerte l'administration parisienne de la dégradation des conditions de travail des personnels en raison de la forte hausse du nombre de dossiers à traiter et de la stabilité des effectifs ;

Considérant le manque de temps dont disposent les travailleurs sociaux pour chaque dossier en raison du sous-effectif, les souffrances morales individuelles et collectives que cette situation engendre ;

Considérant que les usagers parisiens en situation de précarité ou d'exclusion par le logement sont les premiers à subir les répercussions de ce sous-effectif ;

Considérant que le travail social ne saurait être soumis à une optique essentiellement comptable du nombre de postes nécessaires, mais que l'aspect proprement humain de la matière traitée rend indispensable l'écoute des personnels ;

Sur proposition d'Emmanuelle Becker et Ian Brossat, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris s'engage à ouvrir des postes de secrétariat et de travailleurs sociaux dans l'Équipe Départementale Logement à l'occasion du vote du budget au mois de décembre 2011.

**Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.**

---

##### **Vœu relatif à l'agrément de la Confédération Nationale du Logement**

Considérant que la Confédération Nationale du Logement (CNL) vient de se voir retirer l'agrément de l'Etat ;

Considérant que, de ce fait, elle ne touchera plus sa subvention annuelle de 270 000 euros ;

Considérant que le rôle de la CNL, fondée en 1916, est considérable dans la défense des locataires et qu'elle tient

une place de tout premier plan dans la lutte pour le droit au logement ;

Considérant que la CNL constitue un réseau qui compte 85 000 familles adhérentes ;

Considérant que la CNL, malgré son importance, n'étant plus une association de consommateurs agréée, ne pourra plus défendre en justice les locataires dont les droits sont bafoués ;

Considérant que la situation de crise du logement traversée par Paris nécessite plus que jamais l'action efficace de la CNL, et notamment ses permanences juridiques ;

Sur proposition d'Emmanuelle Becker, de Ian Brossat, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris de s'adresser directement au Secrétaire d'Etat chargé du logement, afin que la Confédération Nationale du Logement retrouve son agrément ainsi que sa subvention.

**Le vœu est adopté.**

#### **Vœu relatif à l'organisation d'un débat en Conseil de Paris sur les relations bailleurs sociaux / locataires**

Vu la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ;

Vu les articles 1720 et 1721 du Code civil ;

Considérant qu'il est primordial que les locataires soient pleinement satisfaits du service rendu par les offices HLM ;

Considérant que Paris subventionne massivement les bailleurs sociaux et, qu'en conséquence, leurs locataires peuvent légitimement être considérés comme des usagers des services de la Ville ;

Considérant, en ce sens, que l'amélioration de la qualité du service doit être un objectif conjoint des bailleurs sociaux parisiens et de la Ville ;

Sur proposition de Ian Brossat, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu qu'au 1er semestre 2012 :

un débat puisse être organisé concernant les relations entre les bailleurs de logements sociaux et leurs locataires ;

une mission soit réalisée sur le rôle et le renforcement des gardiens d'immeubles au sein du parc social parisien.

**Le vœu est adopté.**

#### **Vœu relatif aux répercussions de la refonte de la taxe de balayage sur les locataires du parc social parisien**

Considérant l'adoption en Conseil de Paris, durant la séance des 28 et 27 septembre dernier, de la délibération 2011 – DF 71 DPE 88 relative à la refonte de la taxe de balayage ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2012, les 8 catégories de voies existantes sont fusionnées en une seule à laquelle est appliqué le tarif de 9,22 €, t par an et par immeuble, pour tous les arrondissements ; Considérant que l'impact annuel pour les redevables peut être évalué, en moyenne, à 26 € par an, mais que la hausse est plus ou moins significative en fonction des quartiers et des rues ;

Considérant que de nombreux foyers vivant en logement social connaissent déjà des difficultés de pouvoir d'achat ; Considérant que le propriétaire n'est pas dans l'obligation de répercuter auprès de son locataire l'augmentation de charges liée à la refonte de la taxe ;

Sur proposition de Ian Brossat, Emmanuelle Becker, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande aux bailleurs sociaux parisiens de ne pas répercuter les conséquences de la refonte de la taxe de balayage sur leurs locataires.

**Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.**  
**SOCIAL**

#### **Vœu relatif aux fermetures de centres de la CPAM**

Considérant le Schéma Directeur Immobilier (SDI) 2010-2013 de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ;

Considérant que depuis 2005, le nombre de sites d'accueil de la Sécurité sociale à Paris a déjà été de réduit de 43 à 22 centres ;

Considérant que le nouveau SDI prévoit la fermeture de sept sites d'accueil généraux de la CPAM (Muséum ; Leclerc, Diderot, Buttes-aux-Cailles, Tocqueville, La Chapelle, Haut-de-Belleville) et de trois centres d'accueil spécialisés (Faubourg-du-Temple, Goutte-d'or et Surmelin) ;

Considérant que le schéma ne tient pas compte de la démographie très dense de Paris où la population présente, par ailleurs, la caractéristique de concentrer un tiers des bénéficiaires de l'AME, public fragile qui, plus que d'autres, a besoin d'être écouté, orienté et conseillé et qui nécessite la présence physique des agents de la CPAM ;

Considérant, parallèlement, qu'au 31 décembre prochain les antennes dédiées au public de l'AME au sein des hôpitaux de l'AP-HP vont fermer ;

Considérant que ces fermetures, impactant fortement sur le public de l'AME qui constitue une grande partie des

6000 visites quotidiennes dans les centres d'accueil de la CPAM à Paris, pose un problème grave de santé publique puisqu'en le désorientant et en réduisant ses points d'accueil, la CPAM risque, in fine, de décourager les demandeurs de l'AME qui, renonçant à se faire couvrir par la Sécurité Sociale, finiront par perdre tout contact avec les services de santé ;

Considérant que la CPAM de Paris a déjà perdu, ces quatre dernières années, environ 400 emplois ;

Considérant, en rapport avec le considérant précédent, que les préconisations du SDI constituent un amoindrissement conséquent de la qualité de l'accueil et du service de la CPAM ;

Sur proposition de Ian Brossat, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'interpeller la direction de la CPAM pour qu'elle revoie entièrement son SDI et fasse le nécessaire pour que soit assurée la meilleure qualité des services fournis aux assurés.

Le vœu est adopté.

#### **Vœu relatif à la création d'une nouvelle structure d'accueil pour les jeunes en situation d'exclusion**

Considérant la communication du Conseil Parisien de la Jeunesse le 18 octobre dernier ;

Considérant que 25 % des parisiens ont moins de 30 ans, et que, parmi ceux-ci, 16,2 % vivent sous le seuil de pauvreté contre 13,9 % pour l'ensemble de la population parisienne ;

Considérant que les structures dédiées à l'urgence sociale à Paris constatent unanimement un accroissement des jeunes en situation d'extrême précarité, et, qu'en l'espace de 10 ans, la part des personnes entre 18 et 25 ans prises en charge par le SAMU social est passée de 1,42 % à 13,4 % et jusqu'à 28,9 % pour les personnes de moins de 30 ans ;

Considérant que de plus en plus de ces jeunes se tournent vers des structures dédiées à la jeunesse, telles que les Missions locales et les Antennes jeunes, qui ne sont pas adaptées à l'accueil des jeunes en situation d'exclusion ;

Considérant que la collectivité parisienne, en tant que Département, a une responsabilité dans l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté ;

Considérant que cette année la PSA Belleville, seule structure spécialisée dans l'accueil des jeunes en grande difficulté, a reçu 956 primo arrivants pour 4 055 passages et que celle-ci, débordée par les demandes, n'est plus en mesure, dans ces conditions, d'apporter un accompagnement adapté à ces jeunes ;

Sur proposition d'Emmanuelle Becker, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le

Conseil de Paris demande au Maire de Paris de créer une seconde structure dédiée à l'urgence sociale des jeunes.

Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.

#### **Vœu relatif à la tenue d'états généraux de l'exclusion et de l'urgence sociale**

Considérant la communication du Maire de Paris relative à l'urgence sociale lors de la séance du Conseil de Paris le 26 et 27 septembre dernier et celle du Conseil Parisien de la Jeunesse le 18 octobre dernier ;

Considérant l'engagement financier, toujours renouvelé à la hausse, du département auprès du SAMU Social et, plus généralement, dans les dispositifs luttant contre l'exclusion ;

Considérant qu'en mai 2011, le gouvernement annonçait la baisse drastique des crédits dédiés à l'hébergement d'urgence, avec pour conséquence immédiate la suppression de 5.000 nuitées hôtelières en Ile-de-France et la mise à la rue de plusieurs centaines de personnes, dont des enfants ;

Considérant la hausse inquiétante des personnes sans domicile fixe à Paris, notamment de femmes et de jeunes femmes (entre 3500 et 5000 personnes) ;

Considérant la situation de désarroi, de souffrance de ces femmes et de ces hommes et les problèmes de santé publique posés par la hausse des personnes sans domicile fixe à Paris ;

Considérant les préconisations du rapport du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) remis le 21 octobre, intitulé : "Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques publiques" ;

Sur proposition d'Emmanuelle Becker, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'organiser des états généraux consacrés à l'exclusion et l'urgence sociale.

Le vœu est adopté.

#### **Vœu de solidarité envers les familles roms victimes de l'incendie du 163, rue des Pyrénées (20è)**

Dans la soirée du 24 octobre, un incendie a embrasé les hangars du 163, rue des Pyrénées dans le 20ème occupés par des familles Roms et une personne décédait dans les flammes. (...)

Considérant la déclaration adoptée à l'unanimité des élus du Conseil d'arrondissement du 7 novembre,

Sur proposition de Danielle Simonnet, d'Aline Arrouze des élus du groupe Communiste et des élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris exprime le vœu

Que le suivi en matière d'hébergement et de logement se poursuive afin que des solutions pérennes soient trouvées pour l'ensemble des personnes, sans éloignement ni séparation des générations, et que les familles ayant des enfants scolarisés dans le 20ème bénéficient d'une solution dans l'arrondissement ou à proximité,

Qu'un cadre de suivi de la situation soit mis en place pour permettre au comité de soutien aux familles Roms nouvellement constitué d'être tenues informées et de pouvoir apporter leur contribution dans les médiations utiles avec les familles,

Qu'une campagne de lutte contre le racisme soit engagée et inclut notamment sans stigmatisation les problématiques des populations Roms,

Que le Conseil de Paris demande au maire de Paris d'interpeller le Préfet de Région pour qu'une « table ronde » régionale soit mise en place, sous la responsabilité de l'Etat et associant l'ensemble des collectivités concernées pour dégager des solutions concernant les populations Roms résidant en Ile-de-France (accompagnement des familles vers un logement décent et pérenne, scolarisation des enfants, dispositifs d'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelles des adultes)

Que le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'interpeller le gouvernement pour que cessent les mesures transitoires à l'encontre des ressortissants roumains et bulgares qui doivent avoir accès aux mêmes droits communs que l'ensemble des ressortissants européens et jouir de la même manière de leur liberté de circulation.

Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.

#### **Vœu relatif à la situation des personnes sans-abri**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant que le nombre de personnes sans-abri ne cesse d'augmenter dans le 11e arrondissement comme à Paris. En mai dernier, le SIAO Urgence a réalisé une étude sur la présence des sans-abris dans le 11e : 300 rencontres ont eu lieu correspondant à 255 personnes différentes. Des personnes isolées, femmes seules, familles avec enfants et jeunes en errance sont en nombre grandissant ;

Considérant que la crise sociale touche, d'abord, les publics en situation d'exclusion et les plus fragilisés en raison, notamment, de la suppression, l'été dernier, des nuitées hôtelières gérées par le Samu social de Paris comme par les associations, de la baisse des subventions destinées à l'accompagnement des publics en grande difficulté et de la diminution des subventions européennes et françaises relatives à l'aide alimentaire

aux plus démunis. Il y a quelques jours, un bébé n'a pas survécu à la rue ;

Considérant, en outre, que les lois en matière de droit commun et d'accès au logement (DALO, SRU) ne sont pas respectées ; (...)

Considérant qu'aujourd'hui, il manque 13 000 places d'accueil en Ile-de-France et que, selon le SDRIF, il faudrait construire 70 000 logements sociaux par an en Ile-de-France ;

Considérant que Paris, de son côté, accueille déjà 60 % de places d'hébergement de la Région, finance 6 000 logements par an et que sans la solidarité nationale, mais aussi interdépartementale, aucune solution durable n'est réellement possible ;

Considérant qu'à l'initiative de la Mairie du 11ème arrondissement et de la Collectivité parisienne, dernièrement un nouveau Centre de stabilisation et une Maison Relais ont ouvert dans l'arrondissement, ainsi qu'un accueil de jour pour mineurs isolés étrangers, géré par la Croix Rouge ;

Considérant qu'en 2011, 280 personnes sont décédées dans la rue et que l'hiver risque d'être particulièrement difficile pour beaucoup si des mesures importantes ne sont pas prises dès maintenant, au-delà des mises à l'abri, des dispositifs d'accompagnement et des sorties dites pérennes pour les publics défavorisés ; (...)

Sur proposition d'Hélène Bidard, Ian Brossat, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris interpelle le Premier Ministre, François FILLON, sur la situation des personnes sans-abri à Paris et en Ile-de-France afin :

d'obtenir le rétablissement de toutes les nuitées hôtelières et des subventions relatives à l'accompagnement des publics en difficulté ;

d'obtenir la création de places prévues dans le Plan Régional d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PRAHI) et la construction de logements sociaux, dans le cadre d'une solidarité interdépartementale ;

d'obtenir la garantie d'un accompagnement social global des personnes qui en ont besoin et la mise en œuvre effective, tout au long de l'année, du droit à un accueil inconditionnel pour toutes les personnes à la rue.

Le vœu est adopté.

#### **SECURITE**

#### **Vœu relatif à la sécurité routière dans le 20<sup>ème</sup>**

Considérant que le Conseil Régional d'Ile de France va complètement redéfinir sa politique de sécurité routière via un rapport cadre qui devrait être voté début 2012 ;

Considérant que ce rapport devrait faire le choix d'investir en priorité sur des sites spécifiques déterminés à l'avance ;

Considérant que plusieurs sites du 20<sup>e</sup> arrondissement connaissent des problèmes de sécurité routière ;

Considérant que le croisement de l'avenue Gambetta, de la rue de la Bidassoa, de la rue des Rondeaux et de la place Martin Nadaud constitue un carrefour très dangereux à traverser, emprunté par de nombreux enfants pour se rendre dans leurs établissements scolaires, et qui n'est pas équipé de signalisation tricolore ;

Considérant que le croisement entre l'avenue Gambetta et l'avenue Tourelles constitue également un carrefour dangereux fréquenté par des enfants pour se rendre dans leurs établissements scolaires et qu'il n'est pas équipé non plus de signalisation tricolore ;

Sur proposition de Pierre Mansat, Danielle Simonnet, des élu-e-s du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris intervienne auprès du Conseil Régional afin que ces deux sites des carrefours Martin Nadaud-Gambetta-Rondeaux- Bidassoa et Gambetta-Tourelles soient intégrés aux nouveaux programmes d'investissement régionaux qui seront définis dans le cadre de la nouvelle politique de sécurité routière.

**Le vœu est adopté.**

---

**Vœu relatif au retrait des frais de sécurisation par la police aux organisateurs de la course hors stade des 10km du 9<sup>ème</sup> arrondissement**

Considérant que la course des 10km du 9<sup>ème</sup> est organisée chaque année depuis 9 ans dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement,

Considérant qu'elle est une épreuve sportive conviviale et appréciée par ses 700 participants comprenant des coureurs amateurs, des familles, des sportifs confirmés, des personnes handicapées,

Considérant que pour le bon déroulement de la course plus de 80 bénévoles sont mobilisés pour contourner la circulation automobile et garantir la sécurité des coureurs tout le long du parcours qui s'effectue sur la chaussée près des quartiers aussi fréquentés que l'Opéra, la gare du Nord, la gare Saint-Lazare et les grands magasins ouverts le dimanche de la course,

Considérant que le soutien de la police sur cet évènement sportif est une obligation indispensable pour préserver la sécurité de tous, notamment sur les axes difficiles et potentiellement dangereux du parcours,

Considérant que depuis 2010 l'effectif de policiers mobilisés pour la course a diminué de moitié pour s'établir à une petite dizaine,

Considérant que le budget de la Préfecture de Police est assuré pour une large part par la Ville de Paris, précisément au titre de ses missions de sécurité du public,

Considérant que pour la prochaine édition du 27 novembre 2011 cette baisse des moyens humains et logistiques de la police s'accompagne d'une facture établie par la Préfecture de Police à la charge des organisateurs et correspondant à l'intervention envisagée, (...)

Considérant que cette facturation inédite est aussi le signe de l'abandon des missions de la Police en tant que service public,

Sur proposition de Emmanuelle Becker, Ian Brossat et des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris interpelle le préfet de police de Paris pour obtenir le retrait de la facture que ses services ont présenté aux organisateurs de la course hors stade des 10 km du 9<sup>ème</sup> dans le cadre de sa sécurisation.

**Le vœu est adopté.**

---

**CULTURE**

**Vœu relatif à la liberté de création dans les théâtres de la Ville de Paris**

Considérant que depuis le 20 octobre, date de la première au Théâtre de la Ville, les représentations de la pièce *Sur le concept du visage du fils de Dieu* de Romeo Castellucci donnent lieu à des événements graves ;

Considérant que des groupuscules royalistes, antiparlementaires, fascistes et/ou intégristes religieux prétendent interdire la représentation de cette pièce par des démonstrations de force sauvages ;

Considérant que des riverains, des spectateurs, des comédiens, des techniciens et des agents de la Ville ont eu à subir les agressions répétées, parfois physiques, morales ou verbales de ces hordes fascisantes;

Considérant que ces attaques répétées ainsi que les rassemblements d'extrême-droite aux abords du *Centquatre* constituent autant d'atteintes graves à la laïcité, principe constitutionnel, et à la liberté de création, principe protégé par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;

Considérant que la création artistique et notamment la création dramatique contribuent pour une part essentielle et fondamentale à la vie culturelle de notre ville ;

Sur proposition d'Emmanuelle Becker, de Ian Brossat, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris rappelle sa pleine solidarité à la direction et aux personnels du Théâtre de la Ville face aux menaces et attaques répétées dont ils sont victimes.

**Le vœu est adopté.**

---



### **Vœu pour que Paris défende la laïcité**

Considérant l'existence récente de rassemblements demandant l'interdiction de l'IVG au nom de convictions religieuses et, dans ce but, de l'organisation de prières publiques devant un hôpital public du 20<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant la répétition de manifestations, d'actions violentes organisées par des groupes politico-religieux et de prières publiques devant des théâtres parisiens pour interdire certaines créations artistiques,

Considérant l'acte criminel, d'origine encore inconnu, détruisant la rédaction de l'hebdomadaire satirique « Charlie Hebdo », et que cet acte semble en lien évident avec le choix de ce journal de faire de l'humour à propos d'une religion, tel qu'il en a l'habitude depuis sa création,

Considérant, au sujet des cas cités précédemment, qu'il faut rappeler qu'il n'existe et peut exister dans une République laïque aucune forme de « *délit de blasphème* » et qu'en conséquence, il doit toujours, et en toutes circonstances, rester possible de critiquer librement les religions, particulièrement par la création artistique et l'humour, (...)

Considérant l'existence de revendications insistantes vers les élus demandant des financements publics pour des pratiques culturelles, allant ainsi à l'encontre de la loi de 1905 et cherchant à contourner cette grande loi, (...)

Considérant que seule la laïcité garantit la liberté de conscience et par conséquence la liberté de culte, qu'il s'agit d'un principe de paix et de fraternité, qu'elle est la condition du « vivre ensemble » républicain et qu'il est particulièrement dangereux de voir ce concept politique qui est notre bien commun ainsi attaqué de toute part,

Considérant enfin que la laïcité s'apprend et s'enseigne et qu'il est nécessaire et urgent de mettre et remettre en place une pédagogie active et vivante en direction des Parisiennes et des Parisiens sur l'utilité, le sens et la portée de ce qu'est la laïcité en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle,

Le Conseil de Paris, sur proposition d'Alexis Corbière, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, réaffirme publiquement sa solidarité totale avec toutes les victimes (habitants, artistes, créateurs, journalistes, etc..) de ses attaques répétées contre la liberté d'expression et de conscience et contre la laïcité, et demande que s'engage une campagne municipale active et publique (affiche, matériel pédagogique, colloques, ouvrages, etc...) de promotion et défense de la laïcité, en direction particulièrement de la jeunesse scolarisée mais aussi de l'ensemble de la population parisienne.

Amendé, le vœu est **adopté**.

### **URBANISME**

#### **Vœu relatif au 357- 359 rue des Pyrénées**

Considérant que l'immeuble du 357-359 rue des Pyrénées accueillant 128 logements en plein cœur du 20<sup>e</sup> arrondissement devient un immeuble en état d'insalubrité ;

Considérant que les propriétaires de cet immeuble souhaitent le céder et que des négociations ont été engagées de longue date avec la Ville de Paris pour qu'elle s'en porte acquéreur ;

Considérant qu'un grand nombre de familles habitant à cette adresse sont actuellement en recherche de logement social ;

Considérant qu'il est possible d'implanter un foyer de jeunes travailleurs de 128 chambres sur ce site, ce qui permettrait de répondre à la demande très importante de jeunes actifs en matière de logement ;

Sur proposition de Pierre Mansat, Danielle Simonnet, les élu-e-s du groupe communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris puisse se porter acquéreur le plus vite possible de l'immeuble 357-359 rue des Pyrénées pour créer un nouveau foyer de jeunes travailleurs dans le 20<sup>e</sup>.

Le vœu est **retiré**.

#### **Vœu relatif aux locaux scolaires du nord-est du 20<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant le très faible nombre de locaux scolaires disponibles dans le nord-est du 20<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant que l'Ecole Tourelles ne peut accueillir tous les enfants du secteur et considérant que l'extension prévue de cette école ne permettra que de disposer des locaux suffisants ;

Considérant le travail de redéfinition de la carte scolaire déjà effectué par la Mairie d'arrondissement qui a consisté en la prise en compte des locaux disponibles dans le centre de l'arrondissement où les marges sont désormais quasi inexistantes ;

Considérant le nombre de logements publics et privés qui seront livrés, pour les derniers actuellement connus, en 2014-2015 sur ce secteur ;

Considérant que le Secrétariat Général de la Ville organise une réunion sur les prévisions scolaires à court et moyen terme sur le nord-est du 20<sup>ème</sup> arrondissement le 16 novembre prochain ;

Considérant que le Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement doit se prononcer sur le projet de délibération 2011 DU 241, portant sur la fin d'aménagement de la ZAC de la Porte des Lilas, avant de connaître les résultats des dites prévisions scolaires ;

Sur proposition de Pierre Mansat, Danielle Simonnet, les élu-e-s du Groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que, si le besoin en locaux scolaires était avéré, la Ville s'engage à la réalisation d'une nouvelle école dans les secteurs Télégraphe-Pelleport-Saint Fargeau et Gambetta, dans des conditions économiques les meilleures possibles pour les finances de la Ville en fonction de toutes les opportunités foncières sans exception.

Le vœu est adopté.

#### **Vœu relatif à l'aqueduc de la Dhuis**

Considérant que l'aqueduc souterrain de Seine-et-Marne, patrimoine historique construit au XIX<sup>e</sup> siècle et long de 130 km, qui relie Pargny-la-Dhuis (Aisne) au réservoir de Ménilmontant dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, a été aménagée une promenade sur plus de 27 km.

Considérant que cette promenade, reliant 13 communes, est très prisée par les franciliens et contribue à la préservation de la biodiversité et au déplacement des espèces, ce qui en fait un des éléments clefs de la trame verte de l'Est Francilien.

Considérant que l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France et Eau de Paris avaient engagé des investissements pour l'aménagement de cette promenade pour un montant de 6 millions d'euros en 2007-2008.

Considérant que le conseil général du 77 a fait connaître publiquement son opposition au projet de cession qui s'inscrivait par ailleurs dans le cadre d'un projet d'exploitation d'une carrière de gypse inscrit au Schéma départemental des carrières adopté en avril 2000 par la précédente majorité départementale,

Considérant que de nombreuses associations de défense de l'écologie ont voté une motion contre le projet et qu'une pétition à leur initiative a déjà recueilli plus de 3000 signatures.

Considérant que la Ville de Paris avait prévu de présenter sans information préalable une délibération pour la séance du Conseil de Paris d'octobre, visant à céder le terrain à une entreprise privée, BPP Placoplatre, afin de permettre l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert pour la fabrication du plâtre, pour un montant bien faible de 630 000 € (à raison de 10€ / m<sup>2</sup>) et que cette délibération a finalement été retirée

Considérant que des premiers travaux sont déjà en cours sur l'aqueduc de la Dhuis, notamment sur la commune de Coubron, afin de combler l'Aqueduc, que ces travaux ont été concédés à la société SOLETANCHE-BACHY à l'issue de l'appel d'offre qui précise que ces comblements sont à effectuer sur environ 1410 mètres répartis sur 3 zones géographiques, pour introduction d'environ 3000 m<sup>3</sup> de coulis de comblement et purge d'air, qu'un tel comblement aura pour conséquence que l'Aqueduc ne pourra jamais plus emmener de l'eau jusqu'à Paris,

Le conseil de Paris, sur proposition de Danielle Simonnet, du groupe communiste et des élu-e-s du Parti de Gauche, émet le vœu :

Qu'une information précise à propos de ces travaux et de sa signification relative éventuelle au projet antérieure soit effectuée auprès des élu-e-s du Conseil de Paris, des collectivités concernées ainsi que des associations impliquées sur le sujet.

Le vœu est retiré.

#### **MEMOIRE**

#### **Vœu relatif aux Algériens torturés au 28, rue de la Goutte d'or (18<sup>e</sup>)**

Considérant la création, par décret de novembre 1959 signé de Michel Debré Premier Ministre, et sur demande du Préfet de Police de l'époque, Maurice Papon, d'un service de lutte contre le FLN, la Force de Police Auxiliaire.

Considérant les missions de surveillance, de renseignement et de contrôle de la communauté algérienne parisienne assignées aux FPA par Maurice Papon ;

Considérant que ces FPA occupaient, dans un premier temps, des hôtels meublés dans le 13<sup>ème</sup> et s'agissant du 18<sup>ème</sup> arrondissement, au 28, rue de la Goutte d'Or.

Considérant que des historiens, tels Emmanuel Blanchard, attestent de l'usage de la torture par ce service, dans ces hôtels puis au Fort de Romainville, à l'encontre de la communauté algérienne.

Considérant l'adoption par le Conseil de Paris, le 17 et 18 octobre dernier, du vœu V 35 M relatif travail de mémoire sur le massacre du 17 Octobre 1961.

Considérant que la municipalité du 18<sup>ème</sup> a constitué une commission pluraliste de dénomination de l'espace public, à qui il revient d'étudier toutes les demandes de dénomination et de plaques commémoratives. Cette commission se réunira le 6 décembre prochain et d'ores et déjà est inscrite à l'ordre du jour la proposition de Gerald Briant, Ian Brossat, Magali Chastagner, élus communistes du 18<sup>ème</sup>, qu'une plaque soit apposée 28 rue de la Goutte d'Or, en mémoire de ces Algériens torturés.

Sur proposition de Ian Brossat et des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'émettre un avis positif à cette proposition de plaque commémorative au 28 rue de la Goutte d'Or si elle est retenue par la commission de dénomination du 18<sup>ème</sup>.

Le vœu est adopté.

#### **Vœu à la mémoire de Catherine Lagatu**

Catherine Lagatu est décédée 16 mars 2007.

Elle est née le 11 juin 1919 à Quimerch dans le Finistère. Son père cultivateur et sa mère ménagère la poussèrent dans ses études comme on le faisait dans les familles modestes, en la dirigeant vers l'École normale d'institutrices. Elle le fut de 1941 à 1950 dans le Finistère,

Mais, très rapidement Catherine Lagatu s'engage dans les combats pour la liberté et le progrès social.

En 1944, elle appartient au mouvement de Résistance Libération Nord. Elle adhère à la CGT en 1945 et au Parti

communiste français en février 1946. Elle occupera ensuite diverses responsabilités au sein du Parti communiste, notamment comme candidate aux élections municipales en 1947 à Port Launay dans le Finistère. Elle vient en 1950 en région parisienne où elle enseigne notamment à Paris 10ème, dans le collège du quai de Jemmapes, aujourd'hui appelé Marie Laurencin.

En 1953 elle est présentée aux élections municipales, sur la liste communiste, dans le septième secteur c'est-à-dire les troisième, quatrième et 10ème arrondissements. En 1954, après le décès d'Alban Satragne, élu communiste du 10ème, elle devient conseillère de Paris. Elle est réélue en 1959 et elle siègera au Conseil de Paris jusqu'en 1965. Elle fut aussi à plusieurs reprises la candidate du Parti communiste lors des élections législatives, dans le 10ème arrondissement. Puis, elle est élue au Sénat de 1968 à 1977. Il faut ajouter que la République, reconnaissant ses mérites, lui décerna la Légion d'honneur.

C'était une élue exemplaire. Proche des gens. Elle était extrêmement connue et reconnue. Mais le rayonnement de Catherine Lagatu était patent, bien au-delà d'un simple aspect électoral. Même ses adversaires politiques la respectaient dans une période où, pourtant, les affrontements étaient parfois rudes.

Et puis, sa connaissance du terrain, son écoute du monde associatif, l'amenaient à faire de multiples propositions qu'elle défendait à l'Hôtel de ville et qu'elle porta ensuite au Sénat pendant les neuf années où elle y fut élue. C'est ainsi que de nombreux équipements publics lui doivent d'exister dans le 10ème arrondissement. L'école Parmentier par exemple, avec la piscine attenante. Ou à la maison de jeunes Château-Landon et sa piscine. Mais ce fut aussi son action pour la réalisation de la poste centrale du 10ème qui jouxte aujourd'hui le square Alban Satragne, du nom de son prédécesseur communiste.

Compte tenu de ce parcours remarquable d'une femme enseignante, défenseure acharnée du service public, résistante aux heures noires de notre histoire, élue locale et parlementaire exemplaire et du vote unanime du conseil du 10ème arrondissement en ce sens.

Le conseil de Paris sur proposition d'Alain Lhostis au nom du groupe communiste et des élus du Parti de gauche émet le vœu que le nom de Catherine Lagatu soit donné à un équipement public du 10ème arrondissement et suggère que ce soit à la piscine attenante au groupe scolaire Parmentier.

**Le vœu est adopté.**

---

**Vœu relatif à la dénomination "Place du 8 février 1962" dans la signalétique de la station de métro Charonne**

Considérant que la ville de Paris s'apprête à commémorer le cinquantième anniversaire des événements du métro Charonne ;

Considérant que le nom CHARONNE, simple appellation géographique à l'ouverture de la station de métro en 1933, s'est chargé d'histoire depuis le 8 février 1962 ;

Considérant comme participant du devoir de mémoire l'évocation et le rappel, au plus près des Parisiens, des événements qui se sont déroulés dans les lieux de leur quotidien ;

Considérant que les milliers de voyageurs qui transitent chaque jour dans la station de métro pourraient faire le lien entre le nom de la dite station et la plaque commémorative ;

Considérant, en outre, que certaines stations, jalonnant de grandes artères, ajoutent, dans la partie inférieure de la plaque les dénommant, le nom de la place où elles sont situées, afin de mieux orienter l'usager (Voltaire - Léon Blum ; Daumesnil - Félix Eboué ; Nation - place des Antilles, etc.) ;

Considérant, enfin, que compléter la dénomination « CHARONNE » par « PLACE DU 8 FEVRIER 1962 » rendrait justice aux neuf victimes, dont huit ont succombé dans l'enceinte même de la station, qui cherchaient à trouver refuge dans le métro pour se protéger de la répression ;

Sur proposition d'Alexis Corbière, de Catherine Vieu-Charier, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris demande à la RATP de compléter les plaques de la station de métro Charonne par l'apposition de la dénomination « PLACE DU 8 FEVRIER 1962 ».

**Le vœu est adopté.**

---